

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°ARRAE_2026_083 du 10 juillet 2026, le Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de modification de chacun des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du territoire

L'enquête publique unique est organisée du mardi 13 octobre 2026 à 10h au jeudi 12 novembre 2026 à 17h30 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

La **modification n°7 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière** a pour objet :

- L'ajout d'identification d'anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitat ou hébergement et la correction d'erreurs matérielles ;
- La création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;
- La suppression de deux emplacements réservés.

La **modification n°8 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu** a pour objet :

- L'ajout et la suppression d'identification d'anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitat ou hébergement ;
- Des modifications de zonage à l'intérieur des enveloppes urbaines des communes et de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, situé 15 place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE. Le dossier d'enquête publique comportera notamment une notice explicative valant compléments au rapport de présentation, l'information à caractère tacite de la MRAe Pays de La Loire et les avis des personnes publiques le cas échéant, pour chacun des projets de modification.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier d'enquête sera disponible :

- **sur les sites internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et des communes de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers ;**
- **en version numérique au siège de l'enquête situé à Mon Espace Habitat,** sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés ;
- **en version papier à Mon Espace Habitat et en mairies de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers,** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E26000079/85 du 9 juin 2026, Monsieur Bruno RIVALLAND a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Marc BEAUSSANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public, les :

- **Mardi 13 octobre 2026 de 10h à 12h30 à Mon Espace Habitat**
- **Mardi 13 octobre 2026 de 15h à 17h30 en mairie de Treize-Septiers**
- **Mercredi 28 octobre 2026 de 10h à 12h30 en mairie de Saint-Philbert-de-Bouaine**
- **Mercredi 28 octobre 2026 de 15h à 17h30 en mairie de La Bruffière**
- **Samedi 7 novembre 2026 de 9h30 à 12h à Mon Espace Habitat**
- **Jeudi 12 novembre 2026 de 10h à 12h30 en mairie de Rocheservière**
- **Jeudi 12 novembre 2026 de 15h à 17h30 à Mon Espace Habitat**

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- **sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à Mon Espace Habitat et en mairies de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers,** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés. Les registres d'enquête seront composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
- **par courrier** adressé à :
Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique unique
Mon Espace Habitat - Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
15 place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE
- **par courriel** à l'adresse : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence « Enquête publique unique - Modifications n°7 du PLUi CCCR et n°8 du PLUi CCTM ».

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations parvenues seront prises en compte dans les meilleurs délais : celles transmises sur les registres d'enquête, par courrier ou par courriel seront consultables à Mon Espace Habitat ; celles transmises par courriel seront consultables sur les sites internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et des communes de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers. Les observations et propositions du public pourront être communiquées à toute personne, à ses frais, qui en fait la demande durant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Mon Espace Habitat, responsable du projet, au 02.51.46.46.14 ou par voie postale, à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 place du Champ de Foire - 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr

A l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, son rapport unique et ses conclusions motivées, au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, ainsi que les registres d'enquête. Pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance à Mon Espace Habitat et en mairies de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers et sur les sites internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et des communes de Cugand-la-Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine et Treize-Septiers.

Au terme de l'enquête publique, les projets de modification des PLUi pourront être approuvés par délibération du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu. Ils pourront être éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, avant leur approbation.